

Par requête adressée à la Cour par lettre recommandée à la poste le 28 juin 2019 et parvenue au greffe le 2 juillet 2019, un recours en annulation des articles D.36, D.37, § 2, et D.38 du Code wallon du Bien-être des animaux (décret de la Région wallonne du 4 octobre 2018, publié au *Moniteur belge* du 31 décembre 2018), a été introduit par l'ASBL « Les Eleveurs Wallons du Cheval de Trait Belge » et Alain Prévost.

Cette affaire est inscrite sous le numéro 7223 du rôle de la Cour.

Le greffier,
P.-Y. Dutilleux
